



Suspension prestation familiale+APL

Par **Dinosaure-97320**, le **04/09/2024** à **23:50**

Bonjour, je suis mère de 5 enfants et depuis le mois de juillet la CAF de la Sarthe a suspendu toutes mes prestations familiales ainsi que la location de rentrée scolaire pour le motif de suspicion de fraude. Selon eux je n'aurais pas déclaré le bon montant de salaire pour percevoir la prime d'activité. Je leur ai expliqué que le montant ne correspondait pas car je des saisies sur salaire qui ne sont pas notifiés sur le bulletin de salaire. J'ai également fourni tous mes bulletins de salaire de décembre 2021 à décembre 2022 comme demandé par leur service. J'ai appelé plusieurs fois et je n'ai pas eu de réponse à mes demandes. Selon les conseillers mon dossier est géré par un autre service car il y a une suspicion de fraude. Selon le conseiller je n'ai pas d'autre choix que d'attendre. Or nous sommes en début d'année scolaire et je n'ai même pas pu préparer la rentrée de mes enfants. Je suis seul avec 5 enfants et tous mes prélèvements ont été rejetés. Mon salaire a juste suffi à recouper le dépassement que j'avais eu auprès de ma banque. Ma banque m'a facturé énormément d'agios. En ce moment je n'ai aucun revenu qui puisse me permettre de régler non seulement mes prélèvements mais aussi mon loyer. D'autant que si je ne respecte pas le versement du loyer mon propriétaire a envoyé un courrier à la CAF et de ce fait nous aurons un autre motif pour me suspendre les allocations logement. Le la suspicion et ton sur une seule prestation qui est la prime d'activité je ne comprends pas pourquoi ils m'ont tout suspendu. D'autant que pour percevoir l'allocation logement tous les trois mois ils font un contrôle des revenus. Les montants que j'ai perçu de la prime d'activité ne sont pas énormes il s'agit de quelques 50 € par ci ou par là car je n'y ai pas droit tous les mois. Je ne comprends pas cette situation qui me met dans une grande précarité et je ne sais pas où trouver les moyens pour régler cette situation plus que difficile. J'ai l'impression que quoi que je fasse je me heurte à un mur. Et si je fais appel au père de mes enfants pour me dépanner ils vont juger que celui-ci est en couple avec moi vu qu'il m'aiderait à régler certaines factures. J'espère que vous pourrez m'aider. Merci pour votre réponse.

Mme A.

Par **Isadore**, le **05/09/2024** à **08:38**

Bonjour,

[quote]

Je leur ai expliqué que le montant ne correspondait pas car je des saisies sur salaire qui ne sont pas notifiés sur le bulletin de salaire.[/quote]

Cela ne change rien au montant de votre salaire, qui doit normalement être correctement indiqué sur le bulletin. Vous avez déclaré à la CAF non pas le montant de votre salaire, mais celui que vous perceviez après déduction des saisies ?

[quote]

Et si je fais appel au père de mes enfants pour me dépanner ils vont juger que celui-ci est en couple avec moi vu qu'il m'aiderait à régler certaines factures.[/quote]

Euh non, pas s'il vous verse cela sous forme d'une pension alimentaire que vous déclarerez comme revenu, si vous ne vivez pas ensemble bien sûr.

A quoi correspondent ces saisies ?

Par **Dinosaure-97320**, le **05/09/2024** à **13:30**

Ces saisies correspondent à des régularisations de salaires versées en trop. Car durant le COVID et grâce au vaccin, j'ai eu une maladie invalidante à plus de 80%. Donc en arrêt durant un an . J'ai bénéficié d'un maintien de salaire durant plusieurs mois alors qu'en réalité je n'y avais droit que durant trois mois . Donc j'ai eu des saisies sur salaire durant une année environ. Ce qui baissait considérablement mon salaire